

LES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DE LA VILLE DE LIBOURNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Rappel

L'ordonnance du 25 mars, prise dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19, a prévu des aménagements des règles budgétaires des collectivités.

- Le débat sur le rapport d'orientation budgétaire (ROB) peut se tenir lors de la même séance au cours de laquelle est voté le budget primitif (au lieu des 2 mois précédents le vote du budget). Néanmoins, les délibérations doivent être distinctes, celle du ROB devant être débattue avant celle du budget.
- La date limite pour adopter le budget est reportée au 31 juillet au lieu du 30 avril en année de renouvellement des conseils municipaux.
- Le compte administratif de l'exercice 2019 doit être voté avant le 31 juillet 2020 au lieu du 30 juin.
- La date limite du vote des taux des impôts locaux est reportée au 3 juillet. Si aucune décision n'est prise avant cette date alors les taux appliqués en 2019 sont reconduits en 2020.

Eléments essentiels à retenir du budget primitif 2020

- Ce budget intègre le coût net de la Covid19 estimé à **900 K€**. Cependant, au moment du bouclage du budget, les modalités relatives au plan de soutien aux collectivités, prévu dans la troisième loi de finances rectificative, n'étant pas parfaitement connues, l'inscription de ces aides de l'Etat se fera par décision modificative lors d'un prochain conseil municipal (débat parlementaire actuellement en cours).

- Pour la 4^e année, ce budget est équilibré **sans augmentation des taux des impôts locaux**.
 - Taxe d'habitation : 21.02%
 - Taxe foncière bâtie : 28.69%
 - Taxe foncière non bâtie : 49.17%

- Le remboursement de la dette en capital est **couvert par les ressources propres** :
 - Dette : 4.5 M€
 - Ressources propres : 5.6 M€

- Maintien d'un programme d'investissement ambitieux à hauteur de **12.9 M€**.

Point particulier sur le budget 2020

- Suite au transfert au 1^{er} janvier 2020 de l'assainissement et de l'eau à La Cali, au titre du transfert de compétence prévu par la loi NOTRe, les résultats ainsi que les dépenses et recettes relevant de l'exercice 2019 de ces budgets annexes sont intégrés dans le budget principal de la Ville. Les résultats définitifs seront transférés sur les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau de La Cali lors d'une prochaine décision modificative.

Ces opérations sont budgétairement neutres pour le budget principal de la Ville, mais elles augmentent les masses budgétaires des comptes suivantes :

- Résultats de fonctionnement (compte R002) excédent : 285 233.51 €
- Dépenses imprévues fonctionnement : 334 173.51 €
- Recettes de fonctionnement (compte 70) : 51 940 €

- Résultats d'investissement (compte R001) excédent : 417 269.58 €
- Dépenses imprévues investissement : 494 659.58 €
- Travaux d'investissement (compte 23) : 200 000 €
- Recettes d'investissement dont subventions : 277 390 €

A – BUDGET PRINCIPAL

Rappel des résultats

Budget principal

- Résultat de la section de fonctionnement : + 3 465 910.11 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 222 448.11 €
- Résultat cumulé : + 3 688 358.22 €

- Résultat de la section d'investissement : - 91 194.90 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 2 106 652.33 €
- Résultat cumulé : - 2 197 757.23 €


Budget principal et budgets annexes Eau, Assainissement et Spanc consolidés

- Résultat de la section de fonctionnement : + 3 558 880.63 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 414 711.10 €
- Résultat cumulé : + 3 973 591.73 €

- Résultat de la section d'investissement : - 673 490.52 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 1 106 997.13 €
- Résultat cumulé : - 1 780 487.65 €

Affectation des résultats comme suit :

- En excédent reporté de fonctionnement : + 573 060.88 € (article R002) (*dont 287 827.37 € BP Ville*)
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 3 400 530.85 €
- Résultat cumulé d'investissement : - 1 780 487.65 € (article D001) (*dont – 2 197 757.23 € BP ville*)

 Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2020 s'élève à **57 534 730 €**.

La section de fonctionnement s'élève à 36 892 900 € (36 568 000 € en 2019), **la section d'investissement à 20 641 830 €** (23 128 200 € en 2019).

Par rapport au budget 2019, la section de fonctionnement est en hausse de 0.88 % et la section d'investissement est en baisse de 10.75 %.

I - LA STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET PRINCIPAL

FUNCTIONNEMENT

Dépenses 36,8 M€

DEPENSES	
Charges de personnel :	19,9 M€
Charges à caractère général :	7,7 M€
Charges de gestion courante :	5,2 M€
Charges financières :	0,6 M€
Dépenses imprévues :	0,56 M€
Autres charges :	0,03 M€
Virement section investissement	1 M€
Dotations aux amortissements :	1,9 M€

Recettes 36,8 M€

RECETTES	
Impôts et taxes :	25,8 M€
Dotations et participations :	5,5 M€
Produits des services :	4,3 M€
Produits de gestion courante :	0,3 M€
Autres produits :	0,1 M€
Recettes ordre (travaux en régie) :	0,3 M€
Dotations aux amortissements :	0,02 M€
Reprise de résultats n-1 :	0,57 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses 20,6 M€

DEPENSES	
Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)	12,6 M€
Dépenses ordre (travaux en régie) :	0,3 M€
Remboursement d'emprunt :	4,52 M€
Dépenses imprévues :	0,84 M€
Opérations patrimoniales :	0,53 M€
Dotations aux amortissements :	0,02 M€
Résultat reporté :	1,8 M€

Recettes 20,6 M€

RECETTES	
Virement section investissement	1 M€
Amortissements :	1,9 M€
Autres ressources propres :	2,25 M€
Affectation de résultat :	3,4 M€
Subvention d'équipement :	2 M€
Emprunt :	9 M€
Autres :	0,02 M€
Opérations patrimoniales :	0,53 M€
Produits de cession :	0,54 M€

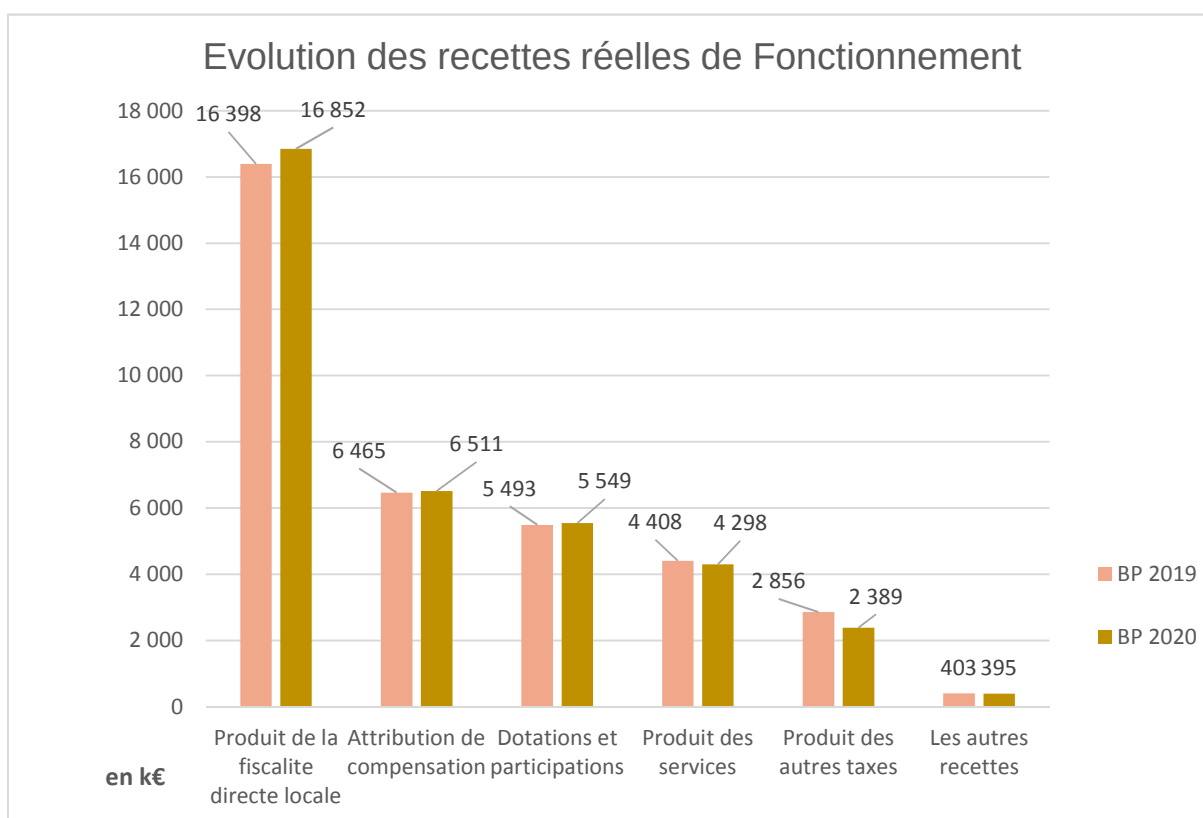
II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2020 : 35 993 839 €

Elles sont composées des produits de fonctionnement suivants :

- Le produit de la fiscalité directe locale
- L'attribution de compensation
- Les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses)
- Le produit des services
- Le produit des autres taxes
- Les autres recettes

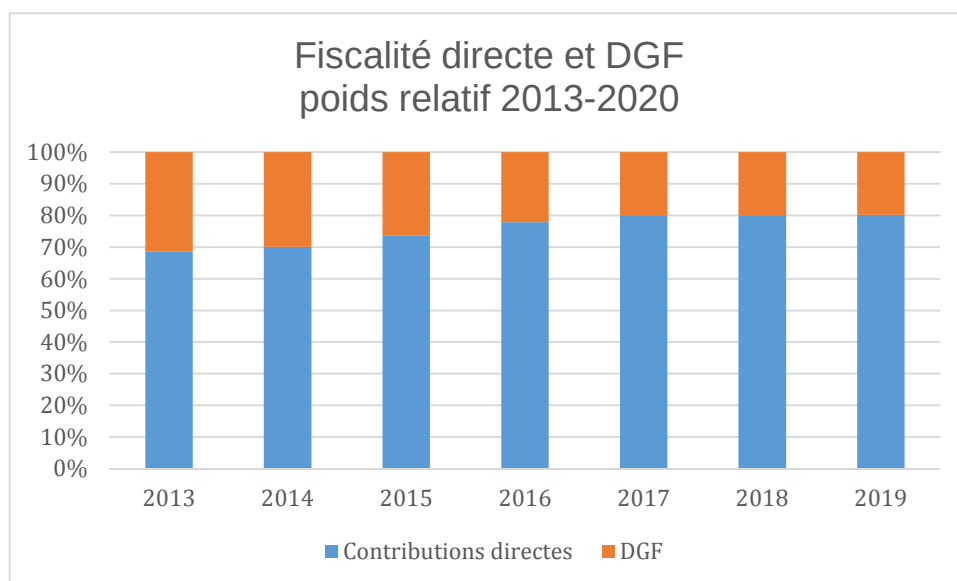
Elles s'élèvent à **35.9 M€** au BP 2020, soit une baisse de 0.1 % par rapport au budget de 2019 (- 31k€)



Au sein des recettes réelles de fonctionnement, **les recettes fiscales (y/c l'attribution de compensation) et autres taxes représentent 72%**, **les dotations et participations représentent 15 %**, soit **87 % au total**.

En 2020, dans l'ensemble Fiscalité directe locale / Dotations, il ressort :

- Une diminution continue du poids relatif de la DGF depuis 2013 (31 % en 2013 pour 19 % en 2020), en raison des baisses des dotations ;
- Une progression de la fiscalité qui passe de 69 % en 2013 à 81 % en 2020.



1.1 Le produit de la fiscalité directe locale (cpt 73111) ressort pour 2020 à 16.8 M€ et évolue de 2.76 % par rapport au BP 2019 (+ 453 077 €)

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2019 et 2020 :

Evolution des bases fiscales

	Bases prévisionnelles 2019 (FDL)	Bases définitives 2019	Bases prévisionnelles 2020 (FDL)	Evolution nominale des bases (définitives 2019 / 2020)
Taxe d'habitation	32 677 000 €	32 780 640 €	33 376 000 €	1,82% dont 0.9% du coefficient d'actualisation
Taxe foncière bâtie	32 677 000 €	32 659 080 €	33 741 000 €	3,25% dont 1.2% du coefficient d'actualisation
taxe foncière non bâtie	314 900 €	317 063 €	316 700 €	-0,11% dont 1.2% du coefficient d'actualisation

Taux 2019 et 2020 identiques

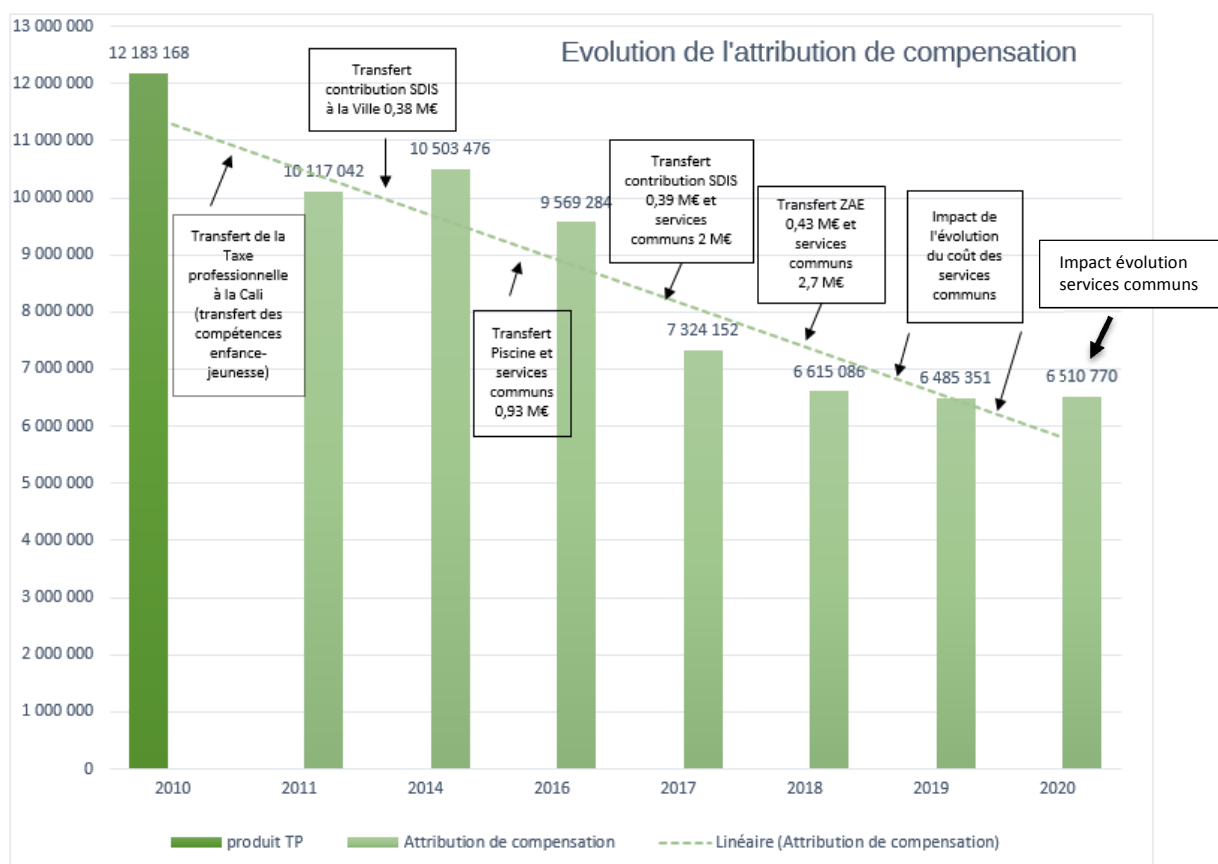
	Taux d'imposition 2019 / 2020
TH	21.02 %
FB	28.69 %
FNB	49.17 %

Evolution des produits : un produit supplémentaire de 429 706 €, lié à la seule augmentation des bases entre 2019 et 2020

Produits fiscaux en €	Produit attendu 2019	Produit définitif 2019 *	Produit attendu 2020	Evolution des produits 2019/2020
TH	6 868 705	6 890 497	7 015 635	1,82%
FB	9 375 031	9 375 546	9 680 293	3,25%
FNB	154 836	155 900	155 721	-0,11%
Total	16 398 572	16 421 943	16 851 649	429 706

* Hors rôles supplémentaires

1.2 L'attribution de compensation (cpt 73211) : 6.51 M€ (6.46 M€ en 2019, soit + 45 419 €)



L'attribution de compensation prévisionnelle 2020 augmente suite à l'impact de l'évolution des services communs et le transfert à la Cali de la compétence Eaux Pluviales.

1.3 Le produit des dotations et participations (cpt 74) : 5.55 M€ pour 2020, soit une évolution de 1 % par rapport au BP 2019 (+ 56 581 €)

Ce compte regroupe deux catégories de recettes :

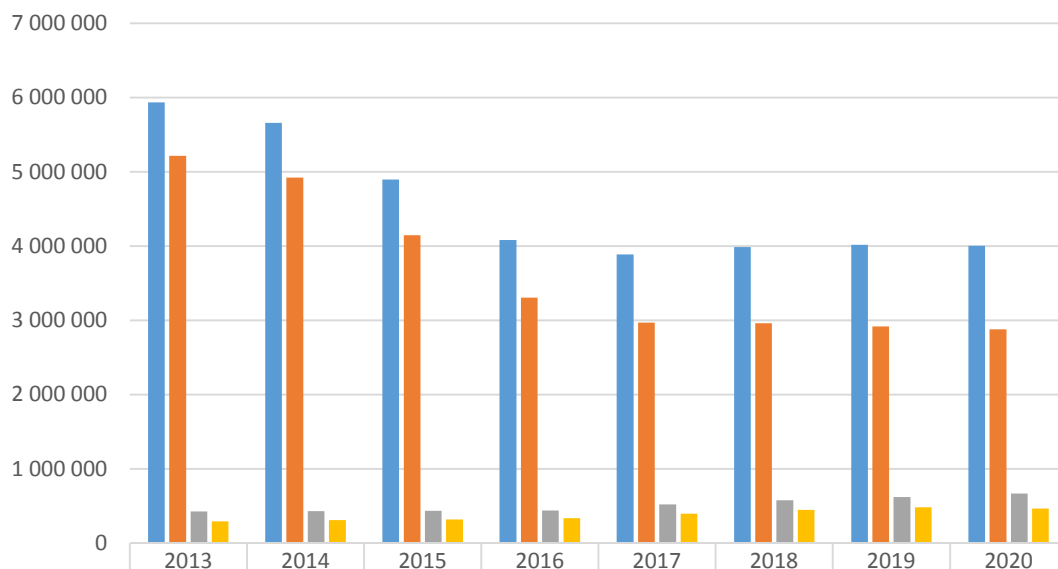
- **Les dotations de l'Etat** (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.), allocations compensatrices fiscales) pour **4.9 M€**, augmentent de 0.2 % par rapport à 2019, soit **11 097 €** supplémentaires.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de :

- **La dotation forfaitaire**, principale dotation de l'Etat versée aux communes, n'a pas vu ses modalités de calcul modifiées (Dotation forfaitaire n-1 +/- variation de la population DGF – Ecrêtement en fonction du potentiel fiscal de la commune). Avec un montant de **2.88 M€**, elle subit une baisse de **37 390 €** par rapport à 2019.
- **La dotation de solidarité urbaine** est la plus importante des trois dotations de péréquation. Elle bénéficie aux communes de 10 000 habitants et plus (deux premiers tiers éligibles soit les 685 premières communes classées selon l'indice synthétique). **En 2020, elle est en hausse de 43 723€, soit un montant de 664 698 €.**

- **La Dotation nationale de péréquation** diminue de 16 539 € : **462 559 €**.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement 2013-2020



■ Dotation Globale de Fonctionnement	5 934 070	5 660 262	4 897 885	4 080 249	3 888 398	3 988 225	4 015 422	4 005 216
■ dont Dotation forfaitaire	5 217 660	4 923 460	4 147 754	3 307 360	2 971 083	2 962 281	2 915 349	2 877 959
■ dont Dotation de solidarité urbaine	424 495	430 013	433 883	438 222	521 814	577 584	620 975	664 698
■ dont Dotation nationale de péréquation	291 915	306 789	316 248	334 667	395 501	448 360	479 098	462 559

- **La Dotation Générale de Décentralisation au titre du service communal d'hygiène et de santé** est figée à **143 311 €**.
- **La Dotation Forfaitaire de Recensement (4 779 €) et la Dotation pour les titres sécurisés** au titre de l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports (**24 260 €**) demeurent stables.
- **Les compensations fiscales** évoluent positivement de 48 532 € (**785 957 €**).
 - **Les participations** d'un montant de **537 999 €** augmentent de **40 484 €** par rapport au BP 2019.

Elles concernent toutes les subventions de fonctionnement des organismes financeurs (Etat, Caf, Conseil Départemental,...) :

- Les subventions versées par la CAF, l'Etat, la région et le Département pour les accueils périscolaires, l'école municipale des sports et sports vacances pour **423 349 € contre 276 425 € au BP 2019** (l'augmentation est liée au financement des écoles maternelles privées pour 125 k€) ;
- Le FISAC pour 41 650 € ;
- **Le FCTVA** d'un montant de **40 000 €** relatif à la récupération de la TVA (taux 16.404% du TTC) des travaux d'entretien des voiries et des bâtiments.

1.4 Le produit lié à l'activité des services (cpt 70) : 4.3 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (stationnement, culturel, sportif, restauration, périscolaire, autres prestations...) ainsi que les produits relatifs aux mises à disposition de personnels et de moyens.

Ce poste diminue de 2.5 % par rapport au BP 2019 et regroupe principalement :

- **Les recettes du stationnement payant : 628 k€ prévus en 2020**, avec une **baisse du produit attendu de près de 100 k€**, liée au contexte de la crise sanitaire.
- **Pour les services offerts à la population** (restauration, périscolaire, services culturels, sportifs, locations de salle,...) : **890 k€**, montant qui intègre une perte de 128k€ due à l'impact de la crise sanitaire.
- **Les concessions dans les cimetières : 85 000 €** (soit -10 000 € par rapport au BP 2019).
- **Le montant prévisionnel des redevances d'occupation du domaine public (RODP) de 112 k€** où l'on retrouve principalement les autorisations destinées au passage des canalisations de gaz, d'électricité, téléphone,...augmente grâce à la nouvelle RODP du parking souterrain de 15 000 €.
- **Les recettes des conventions de mise à disposition du personnel entre la ville et La Cali** d'un montant de **830 k€** progressent de près de 150 k€, soit +22% par rapport au BP 2019. Ce poste enregistre principalement le personnel du périscolaire et des écoles de la Ville mis à disposition auprès de La Cali pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Cette augmentation s'explique par une prévision 2019 qui avait sous-évaluée, sur une année pleine, l'impact du retour à la semaine de 4 jours.
- **Les remboursements de frais entre la ville et La Cali**, d'un montant prévisionnel de **1.114 M€**, demeurent stables par rapport à 2019 et regroupent :
 - Les conventions de gestion de la piscine municipale (**760 k€**) ; cette convention se terminera dès l'ouverture du Centre aquatique (2021).
 - La convention de gestion des zones d'activités économiques (43 k€).
 - Les remboursements des frais de gestion pour les structures petite enfance, enfance et jeunesse (**255 k€**) ;
 - Les remboursements au titre de la convention de prestations de services (interventions du CTM, carburant,..) (**56 k€**).

On retrouve également les recettes issues de la valorisation de la mise à disposition de moyens au CCAS, de personnel au budget annexe du Port et à certaines associations (**212 k€, soit – 66 k€ par rapport au BP 2019**). Cette baisse s'explique essentiellement par le transfert de la compétence Eau Assainissement à la CALI (-61k€)

1.5 Les autres taxes (cpt 73 hors 7311 et 7321) : 2.39 M€ (2.85 M€ au BP 2019)

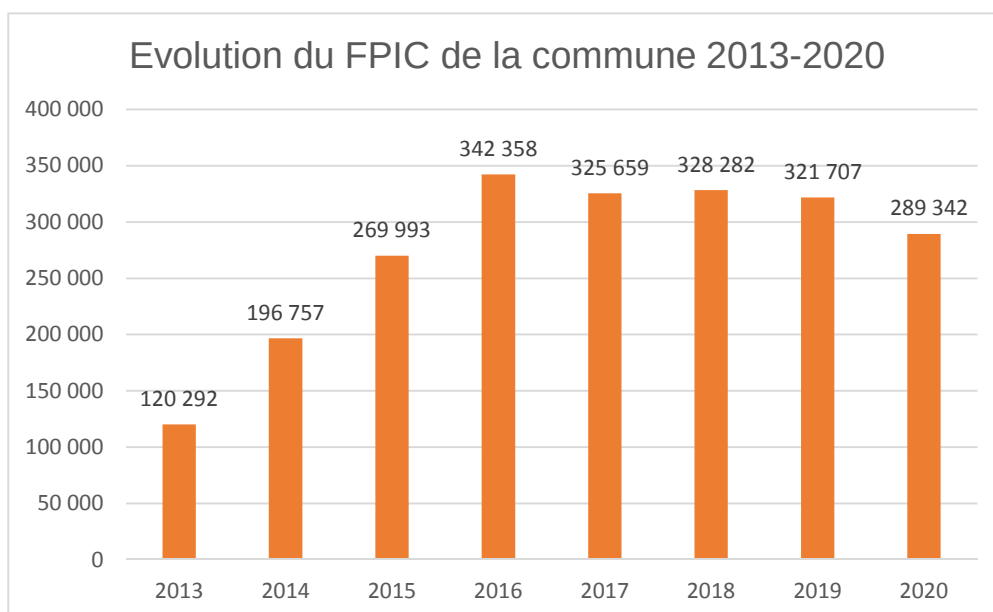
Les autres taxes, hors fiscalité directe et attribution de compensation, regroupent :

- **Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :**

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2020 et reste, cette année encore, figée à 1 Md €. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changement du montant perçu par le bloc communal localement en fonction de certains critères (CIF, population DGF, potentiel financier par habitant, modification de la carte intercommunale).

Le montant du FPIC en 2020 est estimé à 289 342 € (en baisse de 3 477 €).

Le FPIC devrait être notifié de manière définitive en juin par l'Etat.



- **La taxe locale sur la publicité extérieure (175 k€),** en diminution de 80 k€, (**contexte de la crise sanitaire**).
- **Les droits de mutation à titre onéreux (1.2 M€),** en diminution de 200 000 € par rapport au BP; cette recette, variable en fonction du nombre de transactions immobilières réalisées, traduit le dynamisme de l'immobilier d'une Ville. Ces droits de mutation, en progression constante depuis quelques années passant de 739 241 € en 2013 à plus de 1.5 M€ en 2019, pourraient être éventuellement impactés par la crise sanitaire sur l'exercice 2020.
- **Les droits de place (145 k€),** en diminution de 178 k€, par rapport à 2019, dû principalement aux conséquences économiques de l'épidémie de covid-19.
- **La taxe sur l'électricité (540 k€),** maintenue au même montant qu'en 2019.

1.6 Les autres recettes : 445 k€

Elles recouvrent principalement les revenus des immeubles (195 k€) en diminution de 20K€ suite à l'exonération de certains loyers pendant la crise sanitaire, les produits exceptionnels (72k€) dont les sinistres, ainsi que les atténuations de charges (5 k€).

2) LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 326 000 €

Elles concernent :

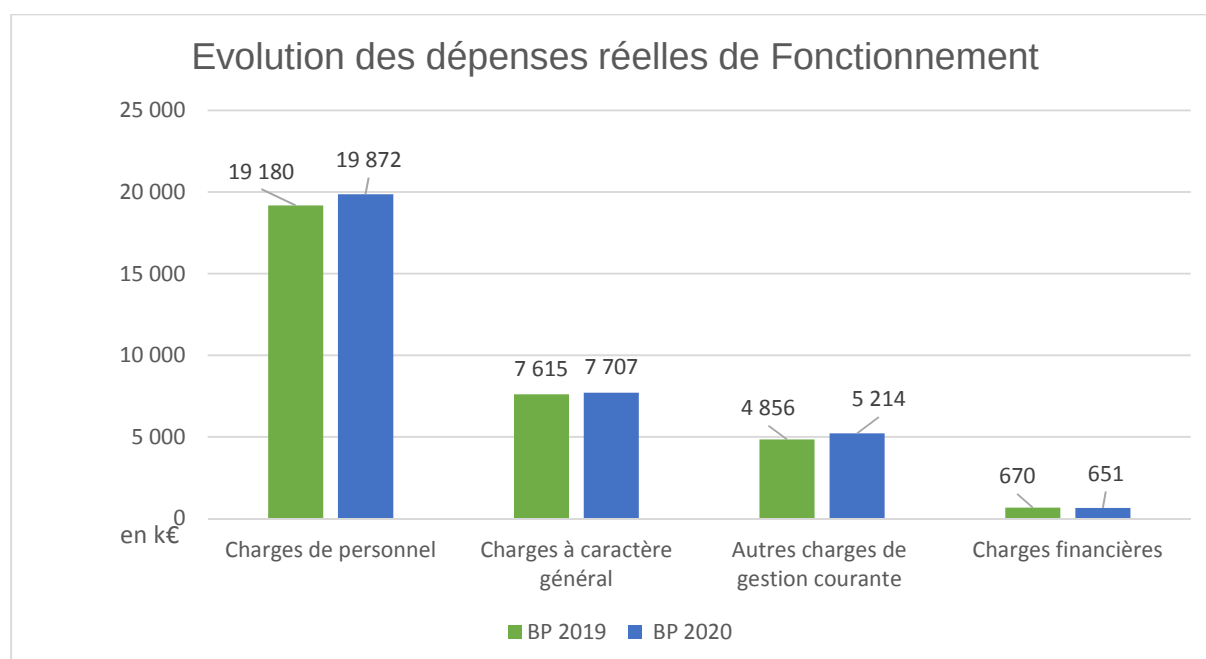
- les travaux d'investissement en régie pour **300 000 €** ;
- l'amortissement des subventions pour **26 000 €** (il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de bien amortissables ; ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer).

3) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 34 041 200 €

Elles se décomposent en cinq rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières
- Les dépenses imprévues

Elles s'élèvent à **34 M€**, soit une augmentation de 3.8 % par rapport au BP 2019 (**+1 251 200€**)



3.1 Les dépenses de personnel (012) : 19 872 287 €

Les principaux évènements impactant la prévision 2020 sont les suivants :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) échelons et grades : + 147 k€
- Le parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : + 41 k€
- L'impact des décisions nationales (augmentation du SMIC) : + 18 k€
- L'impact des recrutements 2019 en année pleine et ceux de 2020 : + 386 k€
- Les départs (retraites, mutations, décès, fin de mission) : - 162 k€
- Prime exceptionnelle pour le personnel en présentiel et en contact régulier avec le public durant la période du confinement : + 50 k€
- Autres (capital décès, contentieux, élections, CET....) : 110 k€

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le montant global prévisionnel de la masse salariale pour 2020 est de **19.872 M€**.

3.2 Les charges à caractère général (cpt 011) : 7 707 012 €

Ce chapitre augmente de + 92 k€ (+1.2%) par rapport au BP 2019 et représente 22.64 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe principalement :

- Les dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage, téléphonie, carburant) : **1 619 k€, soit + 149 k€ par rapport au BP 2019** dont + 200k€ de revalorisation de taxes sur le contrat DALKIA (2018/2019).
- Les contrats de prestation de service et de maintenance : **967 k€, soit +8 k€**.
- Les achats de fournitures et de petits équipements, de fournitures et équipements de voirie, de produits d'entretien, de vêtements de travail : **707k€, soit + 15 k€**.
- La restauration municipale : **606 k€, soit -16 k€**. Baisse liée à la crise sanitaire COVID19, restauration stoppée pendant 3 mois.
- Les travaux d'entretien des espaces verts/environnement : **341 k€, soit -24 k€**.
- Les locations immobilières (loyer Marie Immaculée en mars et loyer Auberge du Cœur en plus) : **220 k€, soit - 29 k€**.
- Les assurances : **212 k€, soit + 25 k€**.
- Les travaux d'entretien des bâtiments publics : **95k€, soit +7 k€**.

3.3 Les autres charges de gestion courante (cpt 65) : 5 213 510 € (+ 7.35 %)

Ces charges représentent 15.31 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation par rapport au BP 2019 (+ 357 201 €).

Elles regroupent principalement des dépenses suivantes :

- La subvention versée au CCAS (**2 607 k€**), soit une hausse de 262.50k€, liée à la fois à son activité et à la crise sanitaire.
- Le virement d'équilibre versé au budget annexe du FAC pour **769 k€** en baisse de 226 k€ avec l'annulation de Fest'Art.
- Le poste des subventions aux organismes de droit privé s'élève à **1 158 k€ contre 1 031 k€ en 2019 (+ 12 %)**. Cette augmentation est due au versement de la subvention aux écoles maternelles privées d'un montant estimé à 125 k€ suite à l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans à la rentrée 2019. Cette charge supplémentaire doit être compensée par l'Etat.

Ce poste comprend aussi les subventions aux associations sportives (**530 k€**), au COS et à l'amicale du personnel (**161 k€**), la contribution à l'enseignement élémentaire privé (**143 k€**) et les subventions aux associations culturelles (**85 k€**).

3.4 Les charges financières (cpt 66) : 651 000 € (- 2.8 %)

Les charges financières représentent 2 % des dépenses réelles du budget général. Elles sont composées :

- des intérêts de la dette pour un montant stable de **590 k€**.
- des intérêts du contrat Partenariat Public Privé (PPP) de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour un montant de **81 k€**, en baisse de 24 k€.

3.5 Les dépenses imprévues (cpt 022) : 557 471 €

Les dépenses imprévues sont composées du résultat issu des budgets annexes Eau, assainissement (collectif et non collectif), soit 337 173 € qui seront transférés à La Cali, par décision modificative. Les dépenses imprévues inscrites pour la ville s'élèvent donc réellement à **220 298 €**.

4) LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 2 851 700 €

Elles représentent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et sont composées :

- **Du virement à la section d'investissement d'un montant de 1 M€** qui correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.
- **Des dotations aux amortissements d'un montant de 1.851 M€** qui contribuent également au financement des investissements.

5) L'ESTIMATION DU COUT DU COVID 19

TABLEAU SYNTHETIQUE DU COÛT COVID19 PAR SERVICE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Service Gestionnaire	Dépenses en plus	Dépenses en moins	Commentaires DEPENSES
Personnel	50 000 €		Primes et bons d'achats
Evenementiel		118 500 €	Annulation carnaval + fête de la confluence + 14 juillet / subvention Lucanes - 15k€
Magasin	90 282 €		achat de masques, gel, gants... pour tous les services de la ville
Communication	8 950 €		Insertion publicitaire sur journaux + affichage divers
Culture		27 000 €	Annulation fest littérature policière, atelier pattes bleues et printemps photo, fête du conservatoire, Pause philo, 750 ans bastide, Voyage Schwandorf
Fluides		30 000 €	30k€ sur fluides
Patrimoine bâti	11 500 €		Gardiennage ESOG
Education	100 €	10 900 €	Annulation Viens danser + Chasse aux œufs
Cuisine		17 000 €	Repas en moins
Domaine public	4 200 €	4 380 €	Variation loyer et subventions / Communication auprès des commerçants
Projet Urbain		6 000 €	Missions reportées
SPORT		12 000 €	Prestations non réalisées centre équestre, championnat aviron
PORT	123 940 €		Subvention supplémentaire suite aux manques de croisiéristes
CCAS	87 500 €		Subvention supplémentaire suite aux achats masques, prime agent...
Adminis générale		10 000 €	Affranchissements en moins
Intendance		6 000 €	Vins d'honneur et réception en moins
FEST'Art		230 000 €	Annulation de Fest'art
FISCA		7 000 €	Redevance spéciale en moins
TOTAL	376 472 €	478 780 €	
		-102 308 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Service Gestionnaire	Recettes en moins	Commentaires RECETTES
Culture	24 520 €	Pas de prélèvement sur le prestations Ecole musique, Arts plastiques, et pas d'échange au jumelage
Education	19 280 €	Périscolaire et participations clubs annulés + fermeture locaux
Cuisine	75 000 €	Repas en moins sur le scolaire et adultes
POLICE	234 000 €	Fourrière et destruction - 11k€ / Stationnement : - 100k € / FPS : - 123 €
Salles	2 700 €	Locations de salles en moins
Domaine public	171 900 €	Annulation fête confluence, réduction -70% sur les abonnés marchés extérieur et intérieur, exonération terrasses
SPORT	4 500 €	Tennis et paddle en moins
FISCA	43 388 €	Exonération des loyers et redevances d'occupation domaine public sur période COVID20
TLPE	80 000 €	Exonération 2020 sur la base de 3/13
DROIT DE MUTATION	350 000 €	Marché immobilier à l'arrêt. Prudence baisse 3/12
TOTAL RECETTES	1 005 288 €	
TOTAL DEPENSES	-102 308 €	
COÛT COVID 2020 MAJ juin	902 980 €	

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **20 641 830 €**.

L'équilibre entre les dépenses et recettes réelles est assuré par le virement de la section de fonctionnement (**1 M€**) et les dotations aux amortissements (**1.851 M€**).

1) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 17.3 M€

Le financement des investissements est assuré principalement par :

- Les subventions : 2 M€
- Les emprunts : 9 M€
- Les ressources propres (FCTVA, Taxe d'aménagement) : 2.3 M€
- Les cessions : 0.5 M€
- L'affectation du résultat n-1 pour 3.4 M€ qui finance :
 - Le solde des restes à réaliser 2019 : 1.2 M€
 - Le déficit d'investissement 2019 : 2.2 M€

2) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 19.7 M€

Elles regroupent principalement le remboursement de la dette et les opérations d'investissement.

2.1 La dette : 4.5 M€

Le remboursement de la dette en capital est d'un montant **de 3 850 k€**. Le profil d'extinction de la dette intègre les emprunts mobilisés sur l'exercice 2019 à hauteur de 6 M€.

La Ville compte sur son budget principal 37 emprunts répartis auprès de 9 établissements bancaires. Le capital restant dû au 01/01/2020 est de 34.6 M€ (32.9 M€ au 01/01/2019) et le taux moyen s'élève à 1.65 %.

Le loyer d'investissement du PPP (partenariat public privé) relatif à l'éclairage public et à la signalisation tricolore s'élève à un montant de **675 k€**.

2.2 Les dépenses d'équipement : 12 935 M€ (15.585 M€ au BP 2019)

Les investissements sont répartis entre **les opérations votées en APCP** pour un montant total de **5 691 823 €** et **des opérations hors APCP**, au caractère annuel, récurrent ou ponctuel, pour **5 585 570 €**.

Les opérations en report de crédit pèsent pour **1 457 789 €**.

LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2020

LES GRANDS PROJETS

<i>Quais de la confluence</i>	1 250 k€
<i>Ecoles du centre (JJRousseau)</i>	768 k€
<i>Stade Moueix terrain synthétique</i>	591 k€
<i>Réhabilitation Eglise St Jean</i>	490 k€

LES AUTRES OPERATIONS

<i>Voiries et trottoirs</i>	1 541 k€
<i>Opérations récurrentes, travaux de mise à niveau du patrimoine</i>	755 k€
<i>Acquisitions foncières</i>	465 k€
<i>Vidéo Protection</i>	420 k€
<i>Matériels roulants</i>	300 k€
<i>Ouverture 2 classes rentrée 2020 (Ecole Carré)</i>	297 k€
<i>Aménagement avenue Foch</i>	282 k€
<i>Pont Beauséjour</i>	206 k€
<i>Démarche développement durable (verdissement)</i>	200 k€
<i>Places Princeteau / Orbe et Union</i>	160 k€
<i>Itinéraires 2 roues</i>	140 k€
<i>Aides à la restauration façade</i>	130 k€
<i>Renouvellements informatiques et téléphoniques</i>	108 k€

B – LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE

FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES

- Résultat de la section de fonctionnement : + 132 961.71 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 18 365.63 €
- Résultat cumulé : + 151 327.34 €

- Résultat de la section d'investissement : + 14 322.15 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 87 917.42 €
- Résultat cumulé : - 73 595.27 €

➔ Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement : + 63 806.23 € (article R002)
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 87 521.11 €
- Report du déficit d'investissement : - 73 595.27 € (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2020 s'élève à **1 400 150 € (1 672 600 € en 2019)**.

Le budget est équilibré par la subvention du budget général de la ville, en section de Fonctionnement, pour un montant de **769 000 € (995 000 € en 2019, soit – 226 000 €)**. Cette baisse exceptionnelle de la subvention de la collectivité en 2020 est liée à l'annulation du Fest'art.

La structure simplifiée du budget annexe

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement 1 079 500 €	Charges de fonctionnement 419 260 €	Subvention Ville de Libourne Fest'art 141 590 € Théâtre 627 410 €
	Charges de personnel 442 970 €	Produits des services Théâtre 73 000 €
	Charges de gestion 63 970 €	Autres produits et subventions Fest'art 72 600 € Théâtre 101 094 €
	Charges financières 27 100 €	Résultat de fonctionnement 63 806 €
	Dépenses imprévues 6 071 €	
	Virements + dotations aux amortissements 120 129 €	
Section d'investissement 320 650 €	Résultat d'investissement 73 595 €	Virements + dotations aux amortissements 120 129 €
	Remboursement capital 120 000 €	Emprunts nouveaux 113 000 €
	Dépenses d'équipement 127 055 €	Excédent de fonctionnement 87 521 €

BUDGET ANNEXE

PORT DE LIBOURNE – SAINT-EMILION

- Résultat de la section de fonctionnement : + 11 698.75 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 49 344.20 €
- Résultat cumulé : + 61 042.95 €

- Résultat de la section d'investissement : 45 168.83 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 53 697.85 €
- Résultat cumulé : - 8 529.02 €

➔ **Affectation des résultats comme suit :**

- Report de l'excédent de fonctionnement : + 61 042.95 € (article R002)
- Report du déficit d'investissement : 8 529.02 € (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2020 s'élève à **678 722 € (967 800 € en 2019)**.

Ce budget est équilibré par la subvention exceptionnelle du budget général de la ville de 170 440 €, en section de fonctionnement, lié au contexte de la crise sanitaire.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (dotation aux amortissements) de 137 500 € qui couvre le remboursement de la dette en capital (100 000 €).

La structure simplifiée du budget annexe

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		Charges d'exploitation	Abonnement croisiéristes et plaisance
		56 830€	7 499 €
		Charges de personnel	Autres produits de gestion
		87 720 €	8 388 €
		Charges Financières	Subvention d'exploitation Ville
		21 640 €	170 440 €
Section d'investissement		Dépenses imprévues	Reprise résultat
		380 €	61 043 €
		Autofinancement	Amortissement subventions
		137 500 €	56 700 €
		Travaux zone portuaire + aménagement	Autofinancement
		127 062 €	137 500 €
	Remboursement capital	Subventions	
	100 000 €	187 150 €	
	Dépenses imprévues	Avances marchés	
	32 361 €	50 000 €	
	Amortissement subventions	Reprise résultat	
	56 700 €	8 529 €	
	Avances marchés		
	50 000 €		
	Reprise résultat		
	8 529 €		
304 070 €			
374 650 €			